

Muranyi Miklos, *Die Rechtsbücher des Qairawanners Saḥnūn b. Saʿīd. Entstehungsgeschichte und Werküberlieferung*

Stuttgart, Franz Steiner, 1999, xviii + 197 p. + 5 planches de fac-similé.

Dans ce travail précurseur, Miklos Muranyi, éminent spécialiste des débuts de l'école malikite en Afrique du Nord, présente les traditions manuscrites les plus anciennes des écrits connus sous les titres de *Muḥṭaliṭa* et *Mudawwana* du juriste malikite Saḥnūn (m. 240/854). La *Mudawwana* est depuis le III<sup>e</sup> siècle la source principale de l'école malikite, à côté du *Muwaṭṭaʿ* de Mālik b. Anas. Les modalités de cette transmission touchent dont à un aspect crucial du développement de cette école. L'examen des apostilles contenues en marge de nombreux cahiers différents (*kurrāsa*) et de centaines de feuillets de parchemin remontant à la période du III<sup>e</sup> au début du VI<sup>e</sup> siècle aboutissent à des connaissances radicalement nouvelles sur la transmission écrite du texte parmi les élèves de Saḥnūn, la collation de ces manuscrits à la génération suivante, et la préservation minutieuse de ces variantes mineures mais parfois importantes pour le sens lors de la transmission de l'œuvre jusqu'aux manuscrits du VI<sup>e</sup> siècle. À cet égard, le travail de Muranyi est absolument novateur et d'une importance exceptionnelle pour l'étude des débuts du malikisme en Afrique du Nord et en al-Andalus.

Le livre se divise en trois chapitres thématiques : a. Les sources primaires de Saḥnūn (p. 23-35), b. La transmission de la *Mudawwana* et de la *Muḥṭaliṭa* entre les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles (p. 37-129), et c. Les commentaires portant sur la *Mudawwana* entre la fin du IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle (p. 130-172), suivi par un bref résumé, un index des abréviations utilisées, une bibliographie et un index des noms propres très utile, ainsi que cinq fac-similés de manuscrits.

Il ne saurait être question ici de présenter dans le détail tous les résultats de cette étude. Je me limiterai donc à quelques points importants :

Muranyi s'élève contre l'opinion répandue que la *Mudawwana* serait l'œuvre d'Ibn al-Qāsim, voire de Mālik. La *Mudawwana*, de même que la *Muḥṭaliṭa*, est bien plutôt un recueil de questions juridiques (*masā'il*) de Saḥnūn, qui s'appuyent sur les opinions juridiques de l'égyptien Ibn al-Qāsim, qui lui-même transmet des propos (*aqāwīl*) de Mālik, accompagnés de ses propres commentaires et opinions. Ceux-ci sont parfois brièvement commentés par Saḥnūn dans la *Mudawwana* et la *Muḥṭaliṭa* (cf. p. 23).

Pour résoudre la question controversée de la genèse de la *Mudawwana*, il faut d'après Muranyi, distinguer trois textes différents : les livres de *fiqh* d'Ibn al-Qāsim (m. 191/806), les *Masā'il* transmises par Ibn al-Qāsim au hanéfite

Asad ibn Furāt (m. 213/823) et les écrits de Saḥnūn, *Mudawwana* et *Muḥṭaliṭa*. En s'appuyant sur les manuscrits préservés, Muranyi rectifie la thèse de Sezgin et Schacht en montrant que les parties non réécrites de la *riwāya* de Asad b. Furāt n'était pas appelée *Muḥṭaliṭa*. Au contraire, on désignait sous l'appellation de « *Asadiyya* » les morceaux de textes d'origine hijazienne médinoise utilisés par Saḥnūn pour la rédaction de la *Mudawwana* (cf. p. 10, note 16). Selon Muranyi, *Muḥṭaliṭa* était un variante de titre désignant une version de la collection des *masā'il* de Saḥnūn présentant certaines particularités d'organisation de contenu (cf. p. 11).

L'auteur en conclut qu'aucune version définitive et complète de l'œuvre n'existait encore à la mort de Saḥnūn, mais que seuls des chapitres consacrés à des questions particulières de droit, ou « *aḡzā'* » avaient été composés. C'est seulement dans le cercle du savant Kairouanais al-Qābisi (m. 403/1012) que ces éléments auraient été réunis en un texte unique, qui donna lieu à plusieurs copies sur lesquelles des certificats de collation, d'audition et de lecture ainsi que l'enregistrement des différentes voies de transmission (*riwāyāt*) parmi les élèves de Saḥnūn ont été méticuleusement reportées (cf. p. 12). Cependant, jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, certaines copies comportent encore une autre division en chapitres.

Dans le chapitre sur les sources primaires de Saḥnūn (p. 23-35), l'A., en comparant l'édition imprimée de la *Mudawwana* avec les fragments kairouanais des œuvres anciennes d'al-Māḡišūn, Ibn Wahb, Aṣḥab, etc., parvient à établir précisément jusqu'à quel point Saḥnūn a utilisé les œuvres de ses prédécesseurs. On peut ainsi relever des écarts, des omissions ou encore des citations muettes non identifiées jusqu'alors. Les ouvrages de *fiqh* précités, transmis au début du III<sup>e</sup> siècle d'après Saḥnūn, constituent selon Muranyi de véritables prototypes de la *Mudawwana* et de la *Muḥṭaliṭa*. Ils témoignent en outre d'une tendance au retour des prescriptions juridiques prophétiques énoncées sous forme de *ḥadīṭ* comme source d'argumentation dans le débat juridique. L'examen des plus anciens témoins du texte, qui remontent à la fin du III<sup>e</sup> siècle, et qui contiennent des apostilles renvoyant à d'autres ouvrages mālikites, infirment décisivement la thèse de Calder selon laquelle le *Muwaṭṭaʿ* de Mālik, dans la recension de Layṭ ibn Layṭ, ne serait apparu qu'après la *Mudawwana*.

Dans la seconde section de l'ouvrage, consacrée à la tradition des écrits de Saḥnūn au sein de l'école malikite, l'auteur adopte une démarche régressive. Il part de l'examen de six colophons trouvés dans des manuscrits kairouanais fragmentaires de la fin du IV<sup>e</sup> et début du V<sup>e</sup> siècle (cf. p. 38-41, 43-49). Les copies réalisées à cette époque, dans le cercle d'al-Qābisi et ses élèves, de manuscrits aujourd'hui perdus, ont soigneusement enregistré les chaînes de transmission anciennes qui remontent jusqu'à l'auteur lui-même, Saḥnūn. Ce passage consacré aux manuscrits perdus de six juristes kairouanais de la fin du IV<sup>e</sup> siècle et de leurs

chaînes de transmission (p. 52-60), ainsi qu'à d'autres transmissions de la *Mudawwana* et de la *Muhtaliḡa*, exige de la part du lecteur de très patients efforts, car plusieurs considérations s'y entremêlent : a. L'identification des ouvrages utilisés ; b. La comparaison textuelle des fragments avec les œuvres connues des maîtres cités ; c. La discussion d'une note marginale à propos d'une opinion divergente de Mālik (p. 55-58), et d. Des variantes textuelles entre disciples de Saḡnūn.

Les développements qui suivent immédiatement ce passage, sur le cercle direct des disciples de Saḡnūn, se fondent sur les six colophons susmentionnés ainsi que sur des certificats d'audition portés en marges des manuscrits. L'auteur démontre que dès une époque où le plus ancien disciple de Saḡnūn vivait encore, plusieurs copies de la *Mudawwana* étaient déjà en circulation (cf. p. 66-70, 74 sq., 78 sq.).

La génération des disciples directs ne disposait pas encore de l'œuvre intégrale, les cahiers étaient rangés par thèmes selon les domaines du droit dont ils traitaient, par liasses (*rizma*). Cela tient certainement au fait que Saḡnūn a constamment retravaillé la *Mudawwana* en y ajoutant de nouvelles questions (*masā'il*). Telle ou telle partie manquante dans l'exemplaire d'un élève pouvait donc se trouver dans celui d'un autre. La comparaison de l'édition imprimée avec les plus anciens témoins manuscrits fragmentaires montre que le manuscrit utilisé pour l'édition ne contient pas tout le texte, et que certaines questions juridiques y sont exposées différemment (cf. p. 83, 86, 94, 97). À l'inverse, certaines apostilles dues à des étudiants ont été incorporées au texte, à des moments qu'il n'est plus possible aujourd'hui de déterminer (cf. p. 87 et 91). Ces observations sont de la plus haute importance pour l'écriture de l'histoire du droit musulman.

Une autre division examine l'histoire de la transmission de la *Mudawwana* et de la *Muhtaliḡa* en al-Andalus au cours des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles à la lumière de plusieurs manuscrits de la bibliothèque de la Mosquée des Qarawiyyin (p. 93-129).

Les commentaires retrouvés dans les apostilles des copies de la *Mudawwana* qui remontent au IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles éclairent un autre phénomène important pour l'histoire du droit : la tendance à paraphraser les textes peut conduire à des modifications dans l'expression d'une opinion, que nous ne pouvons relever que lorsque nous possédons le texte original (cf. p. 137). Cela implique que l'on doit se garder d'essayer de reconstituer des ouvrages de *fiqh* perdus en s'appuyant sur des notes marginales relevées dans d'autres ouvrages. Les copies andalouses de la *Mudawwana* datées de la fin V<sup>e</sup> et début VI<sup>e</sup> siècles comportent des notes marginales qui citent abondamment d'autres ouvrages de droit utilisés à cette période. À ce propos, l'auteur donne un aperçu de la littérature juridique utilisée aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles et des manuscrits de ces ouvrages conservés jusqu'à nos jours (cf. p. 141-154).

De l'examen attentif de ces gloses marginales, l'auteur tire d'importantes observations sur les opinions divergentes au sein de l'école (p. 165-172), ouvrant la voie à des recherches ultérieures.

Les développements que contient le livre épousent la plupart du temps l'ordre de la présentation des textes. Il en résulte parfois des interférences qui rendent le raisonnement difficile à suivre. La difficulté est accentuée par le grand nombre des auteurs traités, la variété des sources de différentes époques et le nombre des passages cités. On a parfois le sentiment de baigner dans un océan d'informations, loin, trop loin de tout rivage. L'index des noms (p. 187-196), quoique utile, ne propose au naufragé qu'une frêle bouée de sauvetage, et l'on eut parfois aimé pouvoir se hisser sur des radeaux plus solides : un index des manuscrits étudiés, renvoyant à leur description dans le corps de l'ouvrage, et un répertoire des ouvrages de droit cités, qui font l'un et l'autre défaut. Les renvois au texte comprennent toujours deux pages de moins que ce que les séquences couvrent effectivement, sans doute parce que la pagination a été modifiée au cours de la fabrication de l'ouvrage. C'est parfois le radeau de la Méduse.

Ces réserves de forme mises à part, on ne saurait trop recommander l'étude de cet ouvrage fondamental pour l'histoire du droit dans l'Occident musulman.

Christian Muller  
CNRS – IRHT (section arabe)